COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 MARS 2016

L'an deux mil seize, le dix sept mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Associations, en séance publique, sous la présidence de M. LECHERBONNIER Claude, Maire.

Etaient présents : MM NEVEU André, RABAGLIA Patrick, MOREL Roland, ERNAULT Jean-Michel, Mmes de VALLAMBRAS Marie-Thérèse, CONSTANT Sylvie, GILLOT Marie-Claude, MM. BAHIER Paul, BOUVET Lionel, CORBEAU Dominique, FERRÉ Didier, M. LAIR Serge, LEDEMÉ Régis, M LERAY Christophe, MMES Mc BRIDE Lynne, KUHN Pierrette, LE MONNIER Françoise, MOREL-GILLOT Dominique, M. PRODHOMME Michel, MM RECTON Alain, SAIGNIER Alain, MMES SALLÉ Thérèse, SOUVRÉ Martine, M. TOUDIC Gérard, LÉOCADIE Alain.

Mme HUARD Laura, absente non excusée,
Mme AZZOLINI Anne-Marie, absente excusée, a donné procuration à Monsieur MOREL Roland,
M GUESNON Félix, absent excusé, a donné procuration à M CONSTANT Sylvie,
M QUILLAC Jacques, absent non excusé,
M DRÔLON Michel, absent excusé, a donné procuration à M LECHERBONNIER Claude
Mme KING Carole, absente non excusée.

Date de convocation du Conseil : 08 mars 2016
Membres en exercice : 32
Membres ayant pris part à la délibération : 28
Secrétaire de séance : M TOUDIC Gérard

Monsieur Gérard TOUDIC a été nommé Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le Conseil Municipal de la démission de M. Dale CADDICK et de la nomination de Mme LE MONNIER Françoise en tant que déléguée à l'EHPAD « Les Myosotis ».

Monsieur le Maire demande à rajouter six questions à l'ordre du jour et le Conseil municipal accepte :

⇒ Changement de siège social de la CDC du Bocage de Passais
⇒ Participation aux frais de piégeage
⇒ Convention adhésion pôle santé du CDG 61
⇒ FSL
⇒ Délégué au CCAS
⇒ Subventions

1) Nouveau siège social de la CDC du Bocage de Passais
(Délibération reçu en Préfecture le 23 mars 2016)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'il convient de procéder au changement du siège social de la Communauté de Communes du Bocage de Passais qui se situe à présent : **6, place du marché PASSAIS 61350 PASSAIS VILLAGES.**
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal et, à l'unanimité, valide le siège de la Communauté de Communes du Bocage de Passais à savoir **6, place du marché Passais 61350 PASSAIS VILLAGES**.

2) Participation aux frais de piégeage
(Délibération reçu en Préfecture le 23 mars 2016)

Afin de répondre à la demande des habitants de la commune,
Considérant qu'il agit dans l'intérêt général,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer aux frais engagés (frais de nourritures) par M. BAHIER Paul pour le piégeage des animaux nuisibles volants sur la commune de Passais Villages. Une participation de 400 € lui sera versée pour l'année 2016.

3) Convention adhésion pôle santé au CDG 61
(Délibération reçu en Préfecture le 23 mars 2016)

Monsieur le Maire informe que suite à la création de la commune nouvelle de Passais Villages au 1er janvier 2016, le Centre de gestion de l'Orne demande de formaliser les conditions d'adhésion au Pôle Santé au travail (médecine et prévention) du Centre de gestion par une Convention.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au Pôle Santé au travail (médecine et prévention) du Centre de Gestion et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4) Fonds Solidarité Logement
(Délibération reçu en Préfecture le 23 mars 2016)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'une contribution au FSL (fonds solidarité logement) est demandée par le Conseil départemental de l'Orne sur la base de 0.60 € par habitant, ce qui donne un total à verser de 759 € pour une population de 1 285 habitants.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser la dite contribution.

5) Délégué du CCAS
(Délibération reçu en Préfecture le 23 mars 2016)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. CADDICK Dale du Conseil Municipal de la commune de PASSAIS VILLAGES.
Monsieur CADDICK était délégué du CCAS, il faut donc le remplacer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de remplacer Monsieur CADDICK par Monsieur NEVEU André, comme délégué du CCAS.

6) Subventions
(Délibération reçu en Préfecture le 24 mars 2016)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les subventions 2016 suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ALCOOL ASSISTANCE – CROIX D'OR	90.00
AS PASSAIS – ST FRAIMBAULT	2720.00
ASSOCIATION ADMR	350.00
ASSOCIATION DE LA PROTECTION CIVILE	200.00
3 IFA CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS	120.00
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANANT	38.30

CLUB DE LOISIRS ET DE L'AMITIE DE PASSAIS	150.00
COMITE DES FETES DE PASSAIS	2150.00
SECOURS CATHOLIQUE	150.00
SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS – AFN DE PASSAIS	180.00
ANCIENS COMBATTANTS DE SAINT-SIMEON	100.00
UNA DU BOCAGE ET DU HOULME	350.00
SOCIETE DE CHASSE DE L'EPINAY	150.00
SOCIETE DE CHASSE DE ST SIMEON	150.00
SOCIETE DE PECHE DE L'EPINAY	100.00
DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES (enfant jusqu'à 15 ans)	20 €/enfant

7) Autorisation pour le règlement des heures complémentaires aux agents de Passais Villages

(Délibération reçu en Préfecture le 23 mars 2016)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que certains agents (à temps non complet) de la commune de PASSAIS VILLAGES sont susceptibles d'effectuer des heures complémentaires. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de procéder au dit paiement.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement des heures complémentaires pour les agents à temps non complet de la commune de PASSAIS VILLAGES.

8) Dissolution du budget du CCAS de Passais Villages

(Délibération reçu en Préfecture le 24 mars 2016)

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- ✓ soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- ✓ soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,
Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,
Après en avoir délibéré,
2 possibilités :
- le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS.
Cette mesure est d'application immédiate.
Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil municipal exercera directement cette compétence, sauf si celle-ci est transférée à la communauté de communes de ... à laquelle la commune appartient.
Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

- le conseil municipal décide de ne pas dissoudre le CCAS.
Les règles de fonctionnement, d'attribution et de composition du CCAS restent inchangées.
Cette mesure est d'application immédiate.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de dissoudre le CCAS et de transférer le budget dans celui de la commune de PASSAIS VILLAGES.

9) Adhésion assurance chômage
(Délibération reçu en Préfecture le 23 mars 2016)

Monsieur le Maire informe que suite à la création de la commune nouvelle de Passais Villages au 1er janvier 2016, l'URSSAF demande une nouvelle adhésion pour les salariés non titulaires à compter du 1er janvier 2016.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à l'assurance chômage de l'Urssaf et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

10) Elections délégués au SIAEP de Colmont, Mayenne et Varenne
(Délibération reçu en Préfecture le 23 mars 2016)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que suite à la création de la Commune nouvelle de PASSAIS VILLAGES au 01 janvier 2016, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SIAEP DE Colmont, Mayenne et Varenne.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- Délégués titulaires : MM RABAGLIA Patrick et LERAY Christophe
- Délégués suppléants : MM CORBEAU Dominique et RECTON Alain

11) Demande de subventions DETR
(Délibération reçu en Préfecture le 18 mars 2016)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est possible de prétendre à une subvention DETR 2016, dans le cadre d'opération de réfection de l'éclairage public (économe en énergie).
En effet, un projet de fourniture et pose de candélabres est prévu sur la commune nouvelle de **PASSAIS VILLAGES** (communes déléguées de Saint Siméon et Passais).
Monsieur le Maire propose les plans de financement suivants (pour Passais et St Siméon) :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR PASSAIS

SOURCES	LIBELLÉ de la SUBVENTION	MONTANT	TAUX	SUBVENTIONS DEMANDÉES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union Européenne					
ETAT	**DETR**	**43 246.41**	**30%**	**43 246.41 €**	
Subvention exceptionnelle					
Région					
Département					
Autres					
Fonds propres (autofinancement)		100 908.29	70%	100 908.29 €	
Emprunts					
Total H.T		144 154.70		144 154.70 €	
Total T.T.C		172 985.64		172 985.64 €	

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR ST SIMÉON

SOURCES	LIBELLÉ de la SUBVENTION	MONTANT	TAUX	SUBVENTIONS DEMANDÉES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union Européenne					
ETAT	**DETR**	**18 041.41**	**30%**	**18 041.41 €**	
Subvention exceptionnelle					
Région					
Département					
Autres					
Fonds propres (autofinancement)		42 096.63	70%	42 096.63 €	
Emprunts					
Total H.T		60 138.04		68 138.04 €	
Total T.T.C		72 165.65		72 165.65 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire le projet au budget primitif 2016 au compte 21534 et 2315 et de solliciter la subvention DETR, au taux maximum de 30%, au titre de la réfection de l'éclairage public.
Le Conseil municipal accepte les plans de financement proposés.
Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ce projet.

Monsieur le Maire et M. RABAGLIA présente le projet qu'ils souhaiteraient réaliser dans le bâtiment de la congrégation, à savoir un foyer EHPA (Etablissement d'hébergement pour personnes autonomes). Ce projet est éligible à plusieurs subventions notamment la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 50% du montant HT (après accord des services préfectoraux), la région et Leader + (mise en place de domotique).

Mme de Vallambras demande la parole et remarque qu'il est regrettable de ne pas avoir eu de concertation avec la maison de retraite qui se trouve à proximité. Aucune critique n'est portée sur le fonds du projet, simplement sur la démarche.

M. PRODHOMME Michel, déplore la même chose, et rappelle que le coût de l'achat du bâtiment (90 000 €)et de l'investissement (250 000 €) à venir reste considérablement élevé.

12) Demande de subvention DETR – Bâtiment de la congrégation – Foyer EHPA

(Délibération reçu en Préfecture le 22 mars 2016)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est possible de prétendre à une subvention DETR 2016, dans le cadre d'opération de la réhabilitation, mise en conformité, mise aux normes énergétiques, des bâtiments publics, communaux et intercommunaux.

En effet, un projet de foyer EHPA (Etablissement d'hébergement pour personnes autonomes) est prévu sur la commune nouvelle de **PASSAIS VILLAGES**.
Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

SOURCES	LIBELLÉ de la SUBVENTION	MONTANT	TAUX	SUBVENTIONS DEMANDÉES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union Européenne					
ETAT	**DETR**	**112 417**	**50%**	**112 417 €**	
Subvention exceptionnelle					
Région					
Département					
Autres					
Fonds propres (autofinancement)		112 417	50%	112 417 €	
Emprunts					
Total H.T		224 834		224 834 €	
Total T.T.C		247 317.40		247 317.40 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire le projet au budget primitif 2016 au compte 2313 et de solliciter la subvention DETR, au taux maximum de 50%, au titre de la réhabilitation, mise en conformité, mise aux normes énergétiques, des bâtiments publics, communaux et intercommunaux.
Le Conseil municipal accepte le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ce projet.

Mme GILLOT MOREL Dominique a quitté la séance à 22 h 30

13) Vote du Compte Administratif 2015

(Délibération reçu en Préfecture le 29 mars 2016)

1°. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif de chaque commune historique, lequel peut se résumer ainsi :

-**COMMUNE HISTORIQUE DE PASSAIS**

*section de fonctionnement

. résultats reportés	164 843,87
. dépenses de l'exercice	496 356,17
. recettes de l'exercice	608 503,11
. résultat de l'exercice	112 146,94
. résultat de clôture 2015	276 990,81

*section d'investissement

. résultats reportés	-174 485,50
. dépenses de l'exercice	691 687,89
. recettes de l'exercice	635 184,58
. résultat de l'exercice	- 56 503,31
. résultat de clôture	-230 988,81

*Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement	64 751,32
. en recettes d'investissement	100 000,00
. solde	+ 35 248,68

-CCAS DE PASSAIS

*section de fonctionnement

. résultats reportés	-337,31
dépenses de l'exercice	3 240,46
. recettes de l'exercice	2 640,00
. résultat de l'exercice	- 600,46
. résultat de l'exercice	-937,77

-ASSAINISSEMENT

*section de fonctionnement

. résultats reportés	16 581,23
dépenses de l'exercice	21 361,56
. recettes de l'exercice	28 259,19
. résultat de l'exercice	6 897,63
. résultat de clôture	23 478,86

*section d'investissement

. résultats reportés	2 697,16
. dépenses de l'exercice	7 471,20
. recettes de l'exercice	5 749,18
. résultat de l'exercice	- 1 722,02
. résultat de clôture	975,14

-LOTISSEMENT BELLEFONTAINE

*section de fonctionnement

. résultats reportés	0.00
dépenses de l'exercice	0.00
. recettes de l'exercice	0.00
. résultat de l'exercice	0.00
. résultat de clôture	0.00

*section d'investissement

. résultats reportés	-6 828.02
. dépenses de l'exercice	0.00
. recettes de l'exercice	0.00
. résultat de l'exercice	0.00
. résultat de clôture	-6 828.02

-STATION SERVICE

*section de fonctionnement

. résultats reportés	-908,79
dépenses de l'exercice	295 164,70
. recettes de l'exercice	317 514,47
. résultat de l'exercice	22 349,77
. résultat de clôture	21 440 98

*section d'investissement

. résultats reportés	20 978,95
. dépenses de l'exercice	5 940,60
. recettes de l'exercice	8 147,00
. résultat de l'exercice	2 206,40
. résultat de clôture	23 185,35

-COMMUNE HISTORIQUE DE L'EPINAY-LE-COMTE

*section de fonctionnement

. résultats reportés	90 938,92
dépenses de l'exercice	105 114,33
. recettes de l'exercice	150 718,16
. résultat de l'exercice	45 603,83
. résultat de clôture	136 542,75

*section d'investissement

. résultats reportés	-21 239,83
. dépenses de l'exercice	51 472,52
. recettes de l'exercice	45 051,00
. résultat de l'exercice	- 6 421,52
. résultat de clôture	- 27 661,35

*Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement	2 402,75
. en recettes d'investissement	0,00
. solde	- 2 402,75

-COMMUNE DE SAINT-SIMEON

*section de fonctionnement

. résultats reportés	156 737,24
dépenses de l'exercice	140 312,62
. recettes de l'exercice	151 269,68
. résultat de l'exercice	10 957,06
. résultat de clôture	167 694,30

*section d'investissement

. résultats reportés	35 220,37
. dépenses de l'exercice	21 372,53
. recettes de l'exercice	112 455,78
. résultat de l'exercice	91 083,25
. résultat de clôture	126 303,62

*Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement	104 490,00
. en recettes d'investissement	0,00
. solde	- 104 490,00

CCAS DE SAINT-SIMEON

*section de fonctionnement

. résultats reportés	1 082.46
dépenses de l'exercice	908.65
. recettes de l'exercice	0.00
. résultat de l'exercice	-908.65
. résultat de l'exercice	173.81

2° . Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° . Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° . Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

13) Vote du Compte de Gestion 2015

(Délibération reçu en Préfecture le 29 mars 2016)

Le Conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion 2015, dressé par Mme LEGRAS Anne-Claire Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif 2015, dressé par l'ordonnateur :

- Des communes déléguées de PASSAIS, SAINT-SIMEON et L'EPINAY-LE-COMTE
- Des Budgets annexes de la Commune déléguée de PASSAIS à savoir : Station service, Lotissement Bellefontaine, Assainissement et CCAS

Approuve à l'unanimité (28 voix pour) le compte de gestion 2015 dressé par Mme LEGRAS Anne-Claire, Receveur municipal :

- Des communes déléguées de PASSAIS , SAINT-SIMEON et L'EPINAY-LE-COMTE
- Des budgets annexes de la Commune déléguée de PASSAIS à savoir : Station service, Lotissement Bellefontaine, Assainissement et CCAS

14) Affection du résultat

(Délibération reçu en Préfecture le 29 mars 2016)

Le Conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

COMMUNE DELEGUEE DE PASSAIS

En section de fonctionnement

✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014	164 843.87
✓ Un résultat positif de l'année 2015	112 146.94
✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015	276 990.81

En section d'investissement

✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014	-174 485.50
✓ Un résultat négatif de l'exercice de l'année 2015	-56 503.31
✓ Un solde des restes à réaliser dépenses 2015	- 64 751.32
✓ Un solde de restes à réaliser recettes 2015	100 000.00
✓ Soit un besoin de financement de	195 740.13

✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section d'investissement de l'exercice 2016

✓ Au compte 001 (déficit d'investissement reporté)	230 988.81
✓ Au compte 1068 (recettes)	195 740.13

En section de fonctionnement de l'exercice 2016

✓ Le solde au compte 002 (excédent reporté)	81 250.68

Adopté à l'unanimité (28 voix pour)

STATION SERVICE DE PASSAIS

En section de fonctionnement

✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014	-908.79
✓ Un résultat positif de l'année 2015	22 349.77
✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015	21 440.98
✓ En section d'investissement	
✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014	20 978.95
✓ Un résultat positif de l'exercice de l'année 2015	2 206.40
✓ Un solde des restes à réaliser dépenses 2015	0.00
✓ Un solde de restes à réaliser recettes 2015	0.00
Soit un besoin de financement de	0.00
✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015	23 185.35

✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section d'investissement de l'exercice 2016

- ✓ Au compte 001 (excédent reporté) 23 185.35

En section de fonctionnement de l'exercice 2016

- ✓ Le solde au compte 002 (excédent reporté) 21 440.98

Adopté à l'unanimité (28 voix pour)

- ✓ **Décide d'affecter le dit résultat .**

CCAS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PASSAIS

En section de fonctionnement

- ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014 0.00
- ✓ Un résultat négatif de l'année 2015 0.00
- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015 0.00
- ✓ En section d'investissement
- ✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section de fonctionnement de l'exercice 2016

- ✓ Le solde au compte 002 (déficit reporté) -937.77

Adopté à l'unanimité (28 voix pour)

ASSAINISSEMENT

En section de fonctionnement

- ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014 16 581.23
- ✓ Un résultat positif de l'année 2015 6 897.63
- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015 23 478.86
- ✓ En section d'investissement
- ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014 2 697.16
- ✓ Un résultat négatif de l'exercice de l'année 2015 -1 722.02
- ✓ Un solde des restes à réaliser dépenses 2015 0.00
- ✓ Un solde de restes à réaliser recettes 2015 0.00

Soit un besoin de financement de 0.00

- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015 975.14
- ✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section d'investissement de l'exercice 2016

- ✓ Au compte 001 (excédent reporté) 975.14

En section de fonctionnement de l'exercice 2016

- ✓ Le solde au compte 002 (excédent reporté) 23 478.86

Adopté à l'unanimité (28 voix pour)

- ✓ **Décide d'affecter le dit résultat.**

LOTISSEMENT DE BELLEFONTAINE

Aucune écriture en 2015

En section d'investissement de l'exercice 2016

- ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014 -6 828.02
- ✓ Un résultat négatif de l'exercice de l'année 2015 0.00
- ✓ Un solde des restes à réaliser dépenses 2015 0.00
- ✓ Un solde de restes à réaliser recettes 2015 0.00
- ✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section d'investissement de l'exercice 2016

- ✓ Au compte 001 (excédent reporté) - 6 828.02

COMMUNE DELEGUEE DE L'EPINAY-LE-COMTE

En section de fonctionnement

- ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014 — 90 938.92
- ✓ Un résultat positif de l'année 2015 — 45 603.83
- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015 — 136 542.75

En section d'investissement

- ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014 — -21 239.83
- ✓ Un résultat négatif de l'exercice de l'année 2015 — -6 421.52
- ✓ Un solde des restes à réaliser dépenses 2015 — - 2 402.75
- ✓ Un solde de restes à réaliser recettes 2015 — 0.00
- ✓ Soit un besoin de financement de — 30 064.10
- ✓

- ✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section d'investissement de l'exercice 2016

- ✓ Au compte 001 (déficit d'investissement reporté) — - 27 661.35
- ✓ Au compte 1068 (recettes) — 30 064.10

En section de fonctionnement de l'exercice 2016

- ✓ Le solde au compte 002 (excédent reporté) — 106 478.65

Adopté à l'unanimité (28 voix pour)

COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-SIMEON

En section de fonctionnement

- ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014 — 156 737.24
- ✓ Un résultat positif de l'année 2015 — 10 957.06
- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015 — 167 694.30

En section d'investissement

- ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014 — 35 220.37
- ✓ Un résultat positif de l'exercice de l'année 2015 — 91 083.25
- ✓ Un solde des restes à réaliser dépenses 2015 — - 104 490.00
- ✓ Un solde de restes à réaliser recettes 2015 — 0.00
- ✓ Soit un besoin de financement de — 0.00
- ✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section d'investissement de l'exercice 2016

- ✓ Au compte 001 (excédent d'investissement reporté) — 126 303.62
- ✓ Au compte 1068 (recettes) — 0.00

En section de fonctionnement de l'exercice 2016

- ✓ Le solde au compte 002 (excédent reporté) — 167 694.30

Adopté à l'unanimité (28 voix pour)

CCAS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PASSAIS

En section de fonctionnement

- ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2014 — 1 082.46
- ✓ Un résultat négatif de l'année 2015 — 908.65
- ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2015 — 173.81
- ✓ En section d'investissement — 0.00
- ✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section de fonctionnement de l'exercice 2016

- ✓ Le solde au compte 002 (excédent reporté) — 173.81

Adopté à l'unanimité (28 voix pour)

M. LERAY Christophe a interpellé M NEVEU André, au sujet de l'article paru dans le journal local le jeudi 10 mars 2016 et manifeste son désaccord sur le sujet.

M. NEVEU accepte ses remarques.

Séance levée à 23 h 30.

M. le Maire

PASSAIS VILLAGES
REPUBLIQUE FRANCAISE
(ORNE)

M. le secrétaire

Les membres du Conseil municipal